

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Location des salles communales de Plateau d'Hauteville : tarifs à compter du 1^{er} avril 2023

Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février à dix-huit heure et quarante minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le seize février deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
LALLEMENT Alexandre pouvoir à Monsieur Joël BERGEOT
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI
MERMILLON Eliane pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 22 présents et 7 pouvoirs

Vu la délibération du n°2020-25 du 26 février 2020 fixant les tarifs de location des salles communales du Plateau d'Hauteville à compter du 1^{er} mars 2020.

Conformément à l'avis de la Commission Finances du 13 février 2023, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier les tarifs existants, à compter du 1^{er} avril 2023, comme suit :

- d'appliquer aux associations de la commune de Plateau d'Hauteville :
 - o la gratuité concernant les salles communales d'Hauteville-Lompnes, de Cormaranche-en-Bugey et d'Hostiaz :
 - o trois tarifs concernant les salles communales de Thézillieu (un 1^{er} tarif pour 24h, un 2^{ème} tarif pour 48h, et un 3^{ème} pour chaque jour complémentaire au-delà des 48h),
 - o aucune facturation de charges lors de leurs manifestations.

- d'appliquer la gratuité concernant toutes les salles communales de Plateau d'Hauteville :
 - o aux dons du Sang,
 - o aux obsèques et pot après la cérémonie,
 - o et aux réunions politiques.
- de simplifier la tarification pour les habitants / entreprises / C.E. de la commune de Plateau d'Hauteville, en instaurant pour chaque salle trois tarifs (à l'exception de l'espace accueil d'Hauteville qui aura un tarif unique) : un 1^{er} tarif pour 24h, un 2^{ème} tarif pour 48h, et un 3^{ème} pour chaque jour complémentaire au-delà des 48h.
- de simplifier également la tarification pour les tiers NON domiciliés sur la commune de Plateau d'Hauteville, en instaurant pour chaque salle trois tarifs (à l'exception de l'espace accueil d'Hauteville qui aura un tarif unique) : un 1^{er} tarif pour 24h, un 2^{ème} tarif pour 48h, et un 3^{ème} pour chaque jour complémentaire au-delà des 48h.
- d'instaurer pour toutes les salles communales de Plateau d'Hauteville que le ménage soit effectué automatiquement par les locataires. Si cet engagement n'est pas respecté, un supplément forfaitaire de ménage de 120 € sera facturé aux locataires.
- d'augmenter le montant de chaque caution.

Monsieur Le Maire présente les tableaux des nouveaux tarifs (joint en annexe de la présente délibération).

Cette délibération annule et remplace la délibération antérieure.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 23 voix POUR et 6 voix CONTRE de Joël BORGOT, Olivier BROCHET, Corinne BOYER, Humbert CRETIER, Gaëlle FORAY, Alexandre LALLEMENT

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération du n°2020-25 du 26 février 2020 fixant les tarifs de location des salles communales du Plateau d'Hauteville à compter du 1er mars 2020,
- **FIXE** les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} avril 2023, selon les tableaux annexés à la présente délibération,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 06/03/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230222-DE-2023-02-15-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023